

## REGLES LOCALES SPECIFIQUES

Ces règles locales annulent et remplacent pour la durée de la compétition toutes autres règles locales.

Ces règles locales spécifiques complètent le règlement des compétitions et règles locales permanentes des compétitions fédérales 2024.

### **ÉLÉMENTS PARTIE INTÉGRANTE (R2.3)**

- Les blockhaus, les grilles de protection à proximité des trous N°13 et N°16.
- Les bûches entassées.

### **ZONE DE JEU INTERDIT (R2.4)**

- Trou N°18 : le bunker d'approche à gauche est une zone de jeu interdit.

### **ENTRAÎNEMENT**

- L'entraînement est uniquement autorisé sur et à proximité du putting-green.

### **MAUVAIS GREEN (R13.1)**

- Le putting-green et le green d'approche à gauche du trou N°18 sont des mauvais greens. Le dégagement total est obligatoire.

### **CONDITIONS ANORMALES DU PARCOURS (R16.1 – DÉGAGEMENT GRATUIT) :**

Sont considérés comme conditions anormales du parcours :

- Les routes et chemins non engazonnés, leur extension raisonnable, l'ensemble « arbres / tuteurs / haubans / cuvettes à son pied » ;
- Les zones délimitées par des lignes blanches ;
- Si une balle repose sur ou contre une racine d'arbre dans la zone générale tondu à hauteur de fairway ou moins, ces racines sont considérées comme terrain en réparation (RLT F-9) ;
- L'herbe mise en tas ;
- La cabane en bois située entre les trous N°5 et N°16.
- Les bunkers marqués d'un piquet bleu sont des terrains en réparation et font partie de la zone générale. Le dégagement gratuit est accordé (RLT F-1). La liste de ces bunkers est affichée au tableau officiel.

### **ZONES A PENALITE (R17)**

- En l'absence de ligne au sol, la lisière des zones à pénalités correspond à la limite de tonte du haut-rough.

### **HORS LIMITE (R18)**

- Les limites du terrain sont indiquées par des piquets blancs et/ou des lignes blanches (les lignes prévalent sur les piquets) ;

### **PLACEMENT DE LA BALLE (RLT E-3) :**

- Dans la zone générale du parcours tondu à hauteur de fairway ou moins à une longueur de club

Pour le jeu du trou N°8 à gauche et sur le jeu du trou n°6 à droite : Placement de la balle autorisé dans la zone générale à 1 longueur de club

**Temps de jeu : 4h27**

**Pénalité pour infraction à une règle locale : Pénalité générale (2 coups).**

**RAPPEL : En cas de doute sur la procédure applicable : utiliser la R20.1c.**

**N° Tél Accueil (pour appeler un arbitre) : 03.20.72.02.51**